rète une seconde et salue. Les acclamations alors redoublent !

A la tête de la daumont — un magnifique « duc » de gala attelé de quatre chevaux lenus à la française, chevaux dont la crinière est tressée avec des rubans aux couleurs hollandaises — le piqueur de l'Elysée, l'Trondé, fait un g'ste de son fouet. Les postillons enlèvent l'attelage et ce pendant que la musique militaire joue la « Marseillaise », la reine et le président s'en vont vers la foule enthousiaste, suivis de la daumont de gala dans laquelle ont pris place le prince Henri des Pays-Bas et Mme Fallières. Les calèches qui suivent sont occupées par la suite des souverains, M. Raymond Poincaré, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, et les personnages officiels.

Le cortège débouche dans l'avenue du Bois ; les musiques jouent l'hymne royal hollandais et la «Marseillaise» ; les chapeaux s'agitent, les soldats rendent les honneurs, pendant que la foule pousse d'unanimes bravos.

La reine et le prince Henri saluent le public, qui ne cesse de les acclamer.

Au passage place de l'Etoile, les musiques jouent la «Marseillaise». De vives acclamations de : Vive la reine ! Vive la reine ! retentissent. Jusqu'à la Concorde, l'ovation se poursuit. La reine et le prince Henri saluent sans discontinuer. On arrive ainsi à l'avenue des Champs-Elysées.

Entre les deux haies, au sommet de l'immense avenue déblayée, on voit poindre le cortège. Il descend l'avenue à toute allure, précédé d'une sourde rumeur qui va sans cesse grossissant jusqu'au moment où éclatent les vivats et les cris.

Le cortège débouche sur le pont de la Concorde, passe devant la Chambre des députés, où les acclamations redoublent et, tournant brusquement à droite, longe le quai d'Orsay et pénètre dans la cour du Palais des affaires étrangères.

AU QUAI D'ORSAY

Le cortège royal et présidentiel, passant devant la haie de soldats de la garde républicaine, pénètre dans la cour du palais royal aux accents de l'hymne hollandais, joué par la musique du 108e d'infanterie, dont un bataillon, avec la tête de colonne du régiment et drapeau, rend les honneurs militaires.

Au pied du perron, les souverains sont reçus par M. Mollard, directeur du protocole, et M. de Fouquières, sous-directeur, qui les conduisent dans le grand salon des Ambassadeurs, qui se trouve au rez-de-chaussée du Palais.

Là les attendaient M. d'Ouchemont, tous les membres de la légation des Pays-Bas, Mme Raymond Poincaré, Mme de Stuers, entourés d'un grand apparat. Un suisse, en grande tenue de gala, la hallebarde à la main, garde la porte ; les valets de pied sont postamés à la française. Le salon est somptueusement décoré, tendu de damas rouge, richement meublé et partout ce sont des fleurs et des plantes vertes à profusion.

M. Fallières accompagne S. A. R. le prince Henri jusqu'au salon des Ambassadeurs ; M. Raymond Poincaré offre le bras à la reine Wilhelmine, et S. Exc. le jonkheer de Marees van Swinderen à Mme Fallières.

A ce moment, les dames d'honneur de la Cour hollandaise sont présentées, et M. et Mme Fallières se retirent, se rendant à l'Elysée, pour y attendre la visite des souverains, tandis que M. et Mme Raymond Poincaré, le chevalier et Mme de Stuers, MM. de Fouquières et d'Ouchemont conduisent la reine et le prince Henri à l'entrée de leurs appartements.

Les bourgmestres de La Haye et d'Amsterdam à Paris

Paris, 1er juin. — MM. le jonkheer mesdr. docteur A. Roëll, bourgmestre d'Amsterdam ; F. A. Delprat, échevin d'Amsterdam ; le professeur Fabius, doyen du conseil municipal par M. César Cairo qui leur a souhaité la bienvenue.

LE JONKHEER PROELL
Bourgmestre d'Amsterdam

pal ; le jonkheer van Kamsbeeck, bourgmestre de la Haye ; Jansen et Lely, anciens ministres, échevins de la Haye, sont arrivés ce matin à la gare du Nord.

Ils ont été reçus au nom du Conseil municipal par M. César Cairo qui leur a souhaité la bienvenue.

LA JOURNÉE DE DEMAIN

Paris, 1er juin. — Demain à midi, la souveraine recevra, au ministère des affaires étrangères, les membres de la colonie hollandaise.

A une heure, déjeuner à la légation.

La reine se rendra à trois heures et demie au temple de l'Oratoire et déposera une couronne sur le monument de son ancêtre Coligny.

LE JONKHEER VAN KARNEBEEK
Bourgmestre de La Haye

A quatre heures et demie, le président de la République et Mme Fallières prendront au palais des affaires étrangères la reine et le prince consort pour les accompagner à l'Hôtel de Ville, où ils seront reçus officiellement à cinq heures par le bureau de l'ancien Conseil municipal resté en fonctions.

Un dîner sera offert à huit heures à la reine par le président du conseil, ministre des affaires étrangères, et Mme Poincaré.

***

C'est à notre confrère la Gazette *de Hollande, de La Haye, que nous devons nos clichés de première et de deuxième pages. Nous lui adressons nos sincères remerciements pour sa confraternelle obligeance.*

Lettre de Belgique

Bruxelles, le 1er juin 1912.

M. Goblet d'Alviella, dans la « Revue de Belgique », publie un magnifique réquisitoire contre le parti clérical. Pendant les vingt-huit années de gouvernement clérical, celui-ci a réalisé tout ce que l'on était en droit d'attendre de lui, c'est-à-dire au plus grand profit du clergé et des couvents.

Au point de vue social, les cléricaux n'ont amélioré en rien la situation du prolétariat. Au point de vue agricole, ils n'ont jamais eu en vue que les intérêts des grands propriétaires et des gros éleveurs des Flandres catholiques. Ils se sont surtout préoccupés de mettre les petits cultivateurs à la merci du curé et du châtelain.

Au point de vue scolaire, nous avons démontré maintes fois que le gouvernement clérical conduisait le pays à l'asservissement complet vis-à-vis de l'Eglise. Au point de vue financier, il s'est montré incapable et malhonnête. Il a tiré ses principales ressources des impôts de consommation et est parvenu à tripler la dette publique et à imposer de ce chef au pays une charge annuelle d'environ 200 millions.

Il laisse les travaux publics inachevés, faute d'argent, mais il trouve 7 à 8 millions par an pour les écoles congréganistes. Depuis 1884, il a dépensé 52 millions pour les fabriques des églises et davantage pour le clergé de combat et les œuvres confessionnelles.

Les dernières discussions parlementaires ont révélé une situation déplorable au point de vue militaire et au point de vue colonial. Il a transformé le Congo en « paradis des moines ».

Au point de vue politique, le vote plural et la R. P. truquée ont assuré la domination cléricale dans la plus grande partie des communes.

En un mot, le gouvernement clérical a fait banqueroute et le corps électoral a pour devoir de renverser ces gouvernants incapables et indignes.

***

Les cléricaux viennent de donner un nouvel exemple de leur bluff et de leur mauvaise foi. Ils avaient annoncé qu'ils offraient 25,000 fr. à qui prouverait que les projets scolaires Scholiaert et de Broqueville rapporteraient 20 millions aux couvents. Le défi a été relevé par le secrétaire général de la Fédération des instituteurs belges, le mieux qualifié pour répondre à la bravade cléricale.

Or, il arrive que les braves cléricaux inventent maintenant des artifices de procédure et veulent forcer M. Caudée à envoyer ses conclusions à un avocat clérical avant que les arbitres soient désignés, avant que le conseil d'arbitrage soit constitué et ait indiqué les conditions dans lesquelles les parties auront à présenter leurs arguments. Au fond, c'est une reculade et un aveu : les cléricaux reconnaissent ainsi implicitement que leur défi n'était qu'une comédie électorale et il était bon de le constater.

Cette semaine fut l'ère des beuveries et des marchandages. Les courtiers cléricaux, nantis des fameux sacs d'écus, ont fait la ronde des cabarets et les tournées à domicile. Les candidats bien pensants entrechoquent leurs verres contre le verre de tout venant et leurs agents abandonnent sur le comptoir des pièces blanches pour que la ripaille continue.

C'est encore le temps où les seigneurs terriens font entendre que les renouvellement du bail est lié au succès de la liste du château.

Le clergé s'agite, se démène et glisse dans la main de Jacques Bonhomme une obole furtive.

Dans les établissements industriels, les patrons orthodoxes s'efforcent, par dons et promesses, de trafiquer des suffrages de leurs salariés. Ailleurs ce sont les portions et les contre-maîtres qui en chargent de cette belle besogne.

Partout la force brutale de l'Argent s'érige en Grand Electeur.

***

A signaler encore une manœuvre cléricale. Dans tous les couvents auxquels sont annexés des pensionnats, le mot d'ordre est donné de renvoyer tous les enfants dans leurs familles, sous prétexte que les ennemis de la religion pourraient assaillir les pieux établissements congréganistes. Les moines et nonnettes déclarent qu'ils ne veulent pas assumer la responsabilité des actes de violence dont pourraient être victimes les enfants confiés à leurs soins.

Cette manœuvre a évidemment pour but de semer la terreur dans les familles. Qu'elles se rassurent, les antiléricaux ne projettent pas le pillage des couvents. Comme en France, c'est par les voies légales qu'ils mettront tonsurés et moines hors d'état de nuire.

***

Le Conseil communal de Molenbeek-Bruxelles vient de voter un ordre du jour de protestation à propos des calomnies répandues contre l'enseignement officiel par la presse cléricale.

Voici le texte de cet ordre du jour :

« Considérant qu'un pamphlet électoral clérical illustré représente les enfants fréquentant les écoles communales comme sortant de celles-ci à l'état de bandits et d'apaches ;

» Considérant que cette allégation constitue une injure grave pour le corps enseignant et un outrage odieux à l'adresse des milliers de familles qui confient ou ont confié leurs enfants aux écoles officielles ;

» Le Conseil communal proteste avec indignation contre les basses calomnies contenues dans ledit pamphlet, tout en estimant que protestation n'est qu'une réparation insuffisante de l'atteinte portée à l'honneur de la grande majorité des habitants et à la dignité des membres du personnel enseignant.

» Décide de faire afficher le présent ordre du jour sur les murs de la commune. »

Il est bon de faire remarquer que le ministre des sciences et arts, chef de l'enseignement public, n'a fait entendre aucune protestation contre cet ignoble dessin, collé sur tous les murs, et représentant les enfants sortants de l'école laïque comme des apaches et des débauchés. Des cléricaux eux-mêmes en sont écœurés et trouvent qu'on est allé trop loin.

***

Les cléricaux parlent sans cesse de la liberté du père de famille et c'est ainsi qu'ils essaient de justifier la politique scolaire qu'ils poursuivent. Or, les seuls pères de famille dont la liberté dans le choix de l'école n'est pas garantie, sont précisément les pères de famille non-catholiques. Il n'est pas de village, en effet, où n'existe au moins une école catholique ; mais il est en Belgique 162 communes comptant ensemble 278,664 habitants où il n'y a pas d'école officielle, c'est-à-dire où un élève peut être exempté du cours de religion catholique.

Dans d'autres communes cléricales où, par hasard, subsiste encore une école officielle, les pères de famille qui y mettent leurs enfants trouveront pas les chemins de fer, les mines, de la religion, dans la crainte trop justifiée de se voir boycottés de toutes les manières.

Il y a certes beaucoup à faire pour assurer la liberté du père de famille, mais dans le sens opposé à celui où le comprennent les cléricaux.

***

A propos du drainage des écus à la frontière française, on signale ce fait curieux qu'il y a un grand nombre de femmes qui se livrent à ce trafic. Tous les matins, on voit plusieurs dames, très élégantes, se présenter à la Banque Nationale dès l'ouverture des portes et se disputer la première place au guichet de change pour obtenir, contre billets, des pièces de 5 francs. L'employé a reçu l'ordre de compter très lentement les pièces pour lasser la patience de ces habituées. Mais rien n'y fait. Elles sont là tous les jours, inlassables et ne sortent de la Banque qu'avec leurs sacs d'écus qu'elles vont de suite porter à la frontière. Il n'est pas étonnant que ces dames soient très élégantes, ce petit trafic leur rapporte au bas mot 25 francs par jour avec un modeste capital de 5,000 à 6,000 francs.

***

L'Union postale publie une statistique intéressante sur la circulation des cartes-postales dans les différents pays d'Europe. La Belgique en expédie 93 millions par an et la France 30 millions seulement.

C'est l'Allemagne qui bat le record avec un milliard et demi de cartes. Puis viennent le Japon avec 804 millions et l'Angleterre avec 845 millions. L'Autriche envoie annuellement 432 millions de cartes-postales, la Russie 300 millions, l'Italie 137 millions, la Hollande 90 millions, la Suède, 86 millions, la Suisse 81 millions, ce qui est peu relativement au nombre des excursionnistes qu'attire ce pays. La Roumanie, le Danemark, le Portugal en envoient de 25 à 30 millions.

C'est sans doute à cause du port élevé de 10 centimes, quand il est dans tous les pays de 5 centimes, que la France n'envoie qu'un aussi petit nombre de cartes-postales.

On sait que le nouveau président de la Chambre française, M. Paul Deschanel, est né, en 1855, à Schaerbeek, où son père proscrit par Napoléon III était venu se fixer.

Un artère du joli faubourg porte le nom du président et plus tard dans... dix, quinze ou vingt ans, l'avenue Paul-Deschanel sera sans doute l'une des plus belles de Bruxelles. Mais pour le moment, on y compte au moins six maisons et une infinité de billes de chemin de fer.

A la place de M. Deschanel, nous ne serions pas fier de l'« hommage » que lui rend sa ville natale et nous le ferons savoir au gouvernement belge. Si cela pouvait faire hâter un peu les travaux...

VAN BRUGGE.

Conseil des Ministres

Paris, 1er juin. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Le président du conseil a entretenu ses collègues de la situation militaire au Maroc.

Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

Nouvelles Parlementaires

A LA COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Paris, 1er juin. — Lefas, député d'Ille-et-Vilaine, a été nommé membre de la commission du suffrage universel en remplacement de M. Paul Deschanel.

LE SENAT ELIRA JEUDI SA COMMISSION DES FINANCES

Paris, 1er juin. — Le Sénat a fixé à jeudi prochain la nomination de sa commission des finances. Cette commission est, on le sait, présidée par M. Bienvenu-Martin. Son rapporteur général est M. Gauthier, sénateur de l'Aude.

Or, le rapporteur général se trouve actuellement dans un état de santé qui l'éloignera pour un temps suffisamment long des travaux parlementaires. Sa succession est donc virtuellement ouverte : dans son bureau, M. Gauthier se trouve en compétition avec trois membres sortants de la commission : MM. Touron, Pierre Baudin et Milliès-Lacroix. Il est infiniment probable que M. Gauthier ne demandera pas le renouvellement de son mandat.

Dans ces conditions, le rapport général sera très probablement offert à M. Pierre Baudin, M. Milliès-Lacroix ayant fait connaître son intention de ne pas abandonner ses fonctions de rapporteur du budget de la guerre.

Les retraites ouvrières

UNE PROPOSITION DE LOI DE M. MESSIMY

Paris, 1er juin. — M. Messimy vient de déposer une proposition de loi qui a pour objet d'étendre, par une série de dispositions nouvelles, le bénéfice des dispositions de l'article 36 de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières.

I. — Aux termes de la loi actuelle, en effet, dit l'auteur de la proposition, un petit patron de l'agriculture, du commerce ou de l'industrie, qui emploie plus d'un ouvrier ou employé salarié, n'est plus admis au nombre des assurés facultatifs. On est frappé de la quantité considérable de chefs de petits établissements qui ne sont pas atteints par les dispositions avantageuses de la loi sur les retraites ouvrières. Et cependant, la situation de ces patrons n'est pas supérieure à celle de certains salariés. Il y a là une anomalie à laquelle la proposition de loi a pour objet de mettre fin.

II. — Une autre anomalie réside dans ce fait que les femmes ou veuves des salariés visés à l'article 10 de la loi du 5 avril 1910 (agents, ouvriers et employés des chemins de fer, des mines, des tramways, inscrits maritimes, employés de l'Etat, etc...) sont exclues de l'assurance facultative, lorsque leurs maris ne sont pas eux-mêmes soumis au régime de l'assurance obligatoire. La femme d'un facteur des postes, par exemple, dont le mari n'est pas assuré obligatoire, ne peut être assurée facultative, alors que la femme d'un porteur d'imprimés d'une maison de publicité, dont la situation n'est pas inférieure à celle du facteur, est admise au bénéfice de l'assurance facultative.

M. Messimy, convaincu que c'est par mégarde que l'attention du législateur ne s'est pas portée sur ces catégories de personnes, propose de leur donner la situation qu'elles devraient avoir, c'est-à-dire de les comprendre au nombre des bénéficiaires de la loi.

D'autre part, étant donné que les efforts faits jusqu'à présent pour la vulgarisation ou l'application de la loi sur les retraites ouvrières n'ont pas donné les résultats que l'on était en droit d'attendre, M. Messimy propose de créer une nouvelle catégorie d'assurés facultatifs auxquels il donne le nom d'assurés libres. Il a pensé que, si l'on autorisait tous les commerçants, tous les industriels, tous les agriculteurs, quelle que soit leur situation de fortune, à se constituer une retraite analogue à celle de leurs salariés, beaucoup d'entre eux tiendraient à donner l'exemple en se faisant inscrire sur les listes d'assurés.

Bien entendu, les assurés de cette catégorie, dont le nombre est évalué par M. Messimy à 2,000,000 environ, ne bénéficieraient de la participation de l'Etat que si les circonstances les contraignaient à devenir assurés obligatoires ou assurés facultatifs. Dans ce cas, ils seraient considérés comme ayant appartenu au régime de l'assurance facultative depuis leur date d'inscription sur les listes, et leur retraite à 60 ans serait majorée en conséquence.

M. Messimy assure que cette assurance nouvelle, superposée aux deux régimes d'assurance déjà existants (obligatoire et facultatif) n'augmenterait les charges de l'Etat que dans une infime proportion.

Au Maroc

TELEGRAMME DU GENERAL LYAUTEY AU PRESIDENT DU CONSEIL

Paris, 1er juin. — M. Poincaré, président du conseil, ministre des affaires étrangères, a reçu la dépêche suivante du général Lyautey :

« Fez, 31 mai.

» Résident général au président du conseil,

» Je suis bien heureux communiquer à nos officiers et troupes témoignage satisfaction gouvernement qui est pour tous précieux stimulant ; avec toute ma gratitude personnelle pour confiance que vous me témoignez et dont je sens tout le prix.

» LYAUTEY. »

LE CALME A FEZ

Le général Lyautey télégraphie en date du 31 au soir que la nuit du 29 au 30 mai a été calme. On signale néanmoins d'importants rassemblements au nord de Fez que paraissent renforcer de nombreux contingents. L'ennemi semble s'efforcer, d'autre part, de couper la ligne d'étapes Fez-Mekinès-Rabat. Le général ajoute qu'il se dispose à agir en conséquence.

LA MARCHE EN AVANT SUR LA MOULOUIA

Oudjda, 1er juin. — J'apprends que la colonne Girardot se prépare à profiter de ses récents avantages et à se porter en avant dans la direction de l'ouest.

L'objectif de cette marche sera vraisemblablement la kasbah M'soum où l'on sait que les tribus hostiles avaient commencé à se concentrer. Ce point est également la première étape importante entre la Moulouia et Taza.

A MAZAGAN

Tanger, 1er juin (Mazagan, 31 mai.) — Au cours de la journée d'hier, le camp de la mission sanitaire a été attaqué par les Ouled-Fredj. Quatre goumiers ont été blessés. Une compagnie de tirailleurs et des spahis d'Azemmour sont partis pour le camp.

LE DEPART DES PREMIERS RENFORTS POUR LE MAROC

Marseille, 1er juin. — Le premier détachement des renforts de troupes envoyés au général Lyautey, résident général au Maroc, est parti aujourd'hui à midi, par le paquebot «Chaouïa», à destination de Casablanca.

Ce détachement, qui appartient à l'artillerie et à l'infanterie coloniales, comprend 300 hommes de troupes et 60 sous-officiers, et est placé sous les ordres du chef de bataillon Fleury et des capitaines Lebourgeois, Doré, Duhautois, Louis Sellier, Dupic, Deschamps, Aguillon et de 13 lieutenants.

A bord du «Chaouïa» a pris également passage l'intendant général Arnaud, chargé de l'organisation des services de l'intendance au Maroc.

Le paquebot «Chaouïa» a embarqué en outre 106 chevaux et mulets, deux batteries d'artillerie et 500 tonnes de provisions, de munitions de guerre et de médicaments destinés au corps d'occupation du protectorat.

Au moment du départ, le général Mercier-Milon, commandant le 15e corps, s'est rendu à bord pour saluer les officiers.

LES ALLEMANDS A TAROUDANT

Berlin, 1er juin. — La direction de la maison Mannessmann a reçu du Maroc une dépêche assurant que la situation des frères Mannessmann au Maroc n'est aucunement inquiétante. Les nouvelles lancées de Munich annonçant l'arrestation de plusieurs Allemands à Taroudant sont considérées comme fortement exagérées.

Le bilan de nos pertes depuis le 1er janvier 1912

105 tués et 239 blessés

Paris, 1er juin. — Les pertes éprouvées depuis le 1er janvier 1912 jusqu'au 6 mai, par les troupes débarquées au Maroc se récapitulent comme suit :

Colonne Dalbiez. — Combat d'Immouzer (14 janvier) : 6 blessés.

Colonne Simon. — Combat d'Ouldjet (25 janvier) : 4 tués, 16 blessés.

Colonne Ditte. — Combats de Tachtout, dans le Tafoudelt (les 28 et 29 janvier) : 11 tués, dont le lieutenant Bataille, et 43 blessés.

Combat de Mocaziz (2 mai) : 13 tués et 28 blessés dont le lieutenant Mascovat.

Colonne Bruiard. — Combats de Boulellat et Djebel-Hadid (9 et 10 mars) : 4 tués et 23 blessés dont le capitaine Didier et le lieutenant Fernandez.

Colonne Ditte. — Combats d'Oldjet-Soultan (5 et 6 avril) ; 21 tués, dont le lieutenant s'Iperaber et le sous-lieutenant Arris, et 54 blessés, dont le capitaine Corbel et le médecin-major Geniès.

A Fez. — Révolte de Fez (17 avril) : 16 tués, dont les capitaines de Lesparda, de Lavenne de la Montoise, Maréchal, Rouchette, Cuny ; les lieutenants Rossini, Avril, Lapart, Renaly ; le sous-intendant Lory, l'officier d'administration Martinie.

Combats à Fez (du 17 au 24 avril) : 36 tués dont le capitaine Bourdonneau, le lieutenant Renaud, et 65 blessés, dont les capitaines Flamand, Joué, le lieutenant Vituret et un officier indigène.

Colonne Girardot. — Combat d'Ain-Shel (6 mai) : 4 blessés.

Soit en total : 105 tués, dont 16 officiers et 230 blessés dont 9 officiers.

Un concierge éventré à coups de tranchet

IL SE PLAIGNAIT QU'ON EUT RENVERSE DE L'EAU DANS L'ESCALIER. — UN LOCATAIRE S'EN FROISSA

Paris, 1er juin. — M. Henry Lepage, âgé de 28 ans, est concierge de l'immeuble sis rue Ramponneau, 18, à Belleville. Sa loge se trouve au premier étage et, sur le palier, habite un Italien, âgé de 30 ans, Raphaël Potenzo, qui exerce la profession de cordonnier et vit, depuis une année, avec une demoiselle Marie Trouvé, âgée de 28 ans, mère d'une fillette de 4 ans.

Potenzo n'était pas en très bons termes avec son concierge ; il le soupçonnait d'avoir donné de mauvais renseignements sur son compte ; aussi, quand, hier soir, Marie Trouvé entendit Lepage qui, sur le palier, se plaignait des locataires qui renversaient de l'eau dans l'escalier, elle sortit comme une furie de son logement et se mit à invectiver grossièrement le cerbère. Son amant, Potenzo, sortit à son tour, et empoigna Lepage au collet. Les deux hommes, tout en se bousculant, entrèrent chez Potenzo ; aussitôt, Marie Trouvé ferma la porte et, pendant que son amant boxait, elle prit un balai et, à tour de bras, en frappa le concierge. Le malheureux, à demi assommé, tomba ; la furie lâcha son balai et prit ses clefs pour frapper Lepage, qui, réunissant ses forces, parvint à se dresser, mais aussitôt l'Italien prit un tranchet et, avec rage, larda son ennemi.

Potenzo, voyant sa victime couverte de sang, ouvrit la porte et s'enfuit. Lepage se traîna chez lui et tomba dans les bras de sa femme. Les voisins, des agents arrivèrent et le blessé fut transporté à l'hôpital Saint-Louis, où on lui fit aussitôt une grave opération, car il avait eu le ventre ouvert et un rein transpercé par le tranchet de l'Italien.

Le pauvre homme est dans un état excessivement grave ; cependant, il a pu faire à l'inspecteur Bourniche le récit de l'agression dont il avait été la victime.

Pendant ce temps, M. Jublin, commissaire de police, interrogeait Marie Trouvé ; elle ne put nier avoir frappé Lepage, car on avait retrouvé, tout sanglant, le bâton avec lequel elle avait assommé le concierge pendant que son amant le poignardait.

Potenzo, qui n'a pas reparu rue Ramponneau, est recherché.

L'assassinat du Marguillier d'Ygornay

Autun, 1er juin. — M. Ravier, juge d'instruction, vient de prendre enfin une décision en ce qui concerne la ténébreuse affaire d'Igornay, laquelle remonte au 8 octobre 1911.

Le magistrat renvoie le soldat Jean Leroux et le domestique Bébert Grillot devant la chambre des mises en accusation de la cour d'assises de Saône-et-Loire.

Quant à l'abbé Larous, il bénéficie d'une ordonnance de non-lieu.

Le dévouement d'une mère

Amiens, 1er juin. — Une scène dramatique s'est déroulée hier soir à Rozières, arrondissement de Montdidier.

Les trois enfants de M. Alfred Blutin, comptable, jouaient dans la cour de la maison habitée par leurs parents. Le plus jeune, âgé de trois ans, tomba dans un puits. Les deux autres coururent avertir leur mère.

Mme Blutin, n'écoutant que son amour maternel, s'accrocha à la corde du puits et se laissa tomber au fond de celui-ci. Elle réussit à saisir son petit garçon par les cheveux et cria aux deux autres enfants d'aller chercher des secours auprès des voisins. Ceux-ci arrivèrent promptement et la mère put être remontée du puits, tenant son jeune fils dans ses bras.

Malheureusement, le pauvre petit, qui avait subi un commencement d'asphyxie, ne tarda pas à succomber, malgré les soins qui lui furent prodigués. Quant à la mère, dont on devine la douleur, elle a reçu de nombreuses contusions en se laissant glisser rapidement au fonds du puits.

ENCORE UNE DE NOS JUGES MILITAIRES !

UN OFFICIER SE LIVRA A DES VOIES DE FAIT SUR UN CIVIL INOFFENSIF : LE CONSEIL DE GUERRE L'ACQUITTE

Rouen, 1er juin. — Le 17 mars dernier, le lieutenant Pacquement, du 7e chasseurs, déjeunait dans un restaurant de la ville, avant son chien à ses côtés, lorsque l'animal s'en alla ronger un os entre les jambes d'un client du restaurant, M. Lepicard, qui était assis à une table voisine. Celui-ci, agacé par la présence de l'animal, le renvoya en lui donnant un coup de serviette.

L'officier, que ce geste avait contrarié, écrivit une carte qu'il cacheta et fit remettre à M. Lepicard. Ce dernier ayant repoussé la carte, le lieutenant Pacquement s'approcha de lui et le souffleta. M. Lepicard ayant porté plainte, le général commandant le 3e corps d'armée ordonna une information et aujourd'hui le lieutenant Pacquement passait devant le conseil de guerre. Celui-ci, après l'avoir entendu, ainsi que divers témoins, l'a purement et simplement acquitté.

FEUILLETON DU 2 JUIN

La Découverte DU DOCTEUR MAFFLE

PAR

Emile SOLARI

— Il n'a pas sauté, c'est évident. Aucune trace n'est restée sur la voie. D'ailleurs, étant donnée la présence de ce mur, il se serait certainement tué.

— Alors ?

— Alors, il est dans le train. C'est la conviction que je me suis faite. Sans cela, tu le comprends, nous ne serions pas là. En attendant, il nous a échappé. C'est un désastre. Nous sommes reconnus, maintenant. Il va prendre ses précautions.

En voyant la mine sombre de son compagnon, Maffle perdit courage.

— Que veux-tu, c'est la destinée. Nous ne ferons rien contre elle. Il n'y a qu'à se laisser aller.

— Et Noémie qui dort ! Il faut l'abandonner ?

— Pauvre petite sœur ! Mais nous n'y pouvons rien. Tous nos efforts, tu le vois, aboutissent à des échecs piteux. C'est toujours comme ça dans la vie. Les plus patients travaux s'écroulent devant le caprice du hasard et...

— Ne dis pas cela, interrompit brusquement le docteur. Avec des théories pareilles, on en arrive à se coucher en attendant les événements heureux. Au contraire, il faut agir, agir vigoureusement et poursuivre le but cherché, sans trêve. La volonté, l'énergie, la ténacité viennent à bout de tout. Une seule chose doit pouvoir arrêter une œuvre entreprise...

— Laquelle ? demanda Maffle qui se rendormait.

— La mort de l'ouvrier. Mais, tâchons de reprendre notre sommeil. Il n'y a rien à faire cette nuit.

Le silence régna de nouveau dans le compartiment. Jacques s'endormit tout à fait. Pascal, malgré le souvenir lancinant de sa bien-aimée Noémie, finit par s'engourdir aussi. Au-dessus de leurs têtes, la lampe veillait seule, secouait rythmiquement par les trépidations du train.

Au sortir du wagon, Caïn avait failli être précipité sur la voie par son élan. Mais il s'était cramponné solidement et s'était mis à suivre le marchepied, vers l'avant, le plus vite possible.

— J'aurais dû sortir mon revolver et tirer, pensait-il. Ces hommes vont me poursuivre sans relâche. Sans doute, il vont faire arrêter le train. Je ne veux pas de démêlés avec la police.

Au sortir du compartiment éclairé, il lui semblait être dans un abîme de ténèbres. Il parvint à franchir l'intervalle de deux wagons, continua sa route, renouvela ce passage périlleux deux fois encore. Cependant, l'allure du convoi diminuait rapidement.

— C'est cela, pensa Rognefer. On arrête.

A tout risque, il ouvrit la portière du compartiment qu'il avait devant lui et monta. Les courbes de la voie et les secousses avaient failli, par trois fois, lui faire lâcher prise. Dans l'obscurité, il heurta un corps étendu à terre.

Une imprécation répondit. En russe, une voix enrouée demanda :

— Qui va là ?

Deux mains solides saisirent l'intrus par les jambes. Caïn répondit en russe :

— J'apporte la fortune. Lâchez-moi. Il n'y a donc pas de lumière ici ! Où sommes-nous ?

Une des mains qui le tenaient le lâcha, un bruit sec retentit, un flot de lumière électrique emplit l'extrémité du wagon.

— Le restaurant ! murmura Rognefer.

Instantanément, il embrassa l'aspect du vestibule où il se trouvait, vit devant lui un homme roulé à terre dans une couverture. C'était le laveur de vaisselles, constitué, la nuit, gardien des victuailles et des accessoires. Caïn devina, à ce qu'il voyait de sa mise, un bas employé.

— Chut ! Eteins ! Dix roubles pour toi !

Il fit luire une pièce d'or. La lampe s'éteignit. Il était temps. Le train venait de s'arrêter et des lumières couraient le long de la voie.

— Qu'y a-t-il ? demanda l'homme.

— Je me suis querellé avec mes compagnons de route. Ils ont voulu me jeter par la portière. J'ai pu me rattraper. Mais avant j'avais tiré le signal d'alarme.

— Allez porter votre plainte.

— Non ! Je ne veux pas d'histoires... Je vais rejoindre à Irkoutsk la fille d'un fonctionnaire que j'ai enlevée. Et, tu comprends...

— Je comprends, dit l'homme en prenant à tâtons, la pièce qu'on lui offrait.

Et, complice maintenant, il se familiarisa.

— Que vas-tu faire ?

— D'abord, dit Caïn, on est mal ici pour causer. Et puis, on pourrait nous surprendre.

— Je vais te mener dans la cuisine. J'y recois tes amis quelquefois. Tout est arrangé. Donne-moi la main.

Il le guida à travers la salle, le fit pénétrer dans la cuisine, puis dans le réduit, où il passait sa journée, à laver les couverts, les casseroles et les assiettes, et dit :

— Je suis plongeur, tu comprends. Mais tu l'entends, je sais parler le français. Je suis de Moscou. Nous serons très bien ici. Attends.

Il alluma une bougie, la ficha dans le goulot d'une bouteille et mit, à droite et à gauche, deux larges écrans formés chacun d'une feuille de carton ployée et mise debout comme un capucin de cartes.

— Assieds-toi là. Comme cela, nous nous voyons et on ne nous voit pas. Nous pouvons causer.

Caïn le regardait. Evidemment, c'était un homme de race indéterminée. Il devait être né sur le pavé de Moscou, d'ancêtres disparates, Mougicks, Turkmènes, Tartares ou Chinois venus pour les foires de Nijni-Novgorod. Il avait le nez large des Russes, les yeux bridés des Jaunes, l'allure générale d'un Européen. Plongeur, il était pauvre. On pouvait s'entendre.

— Voilà, dit le fugitif. Il faut que tu me caches durant le reste du voyage.

— Impossible !

— Il le faut.

— J'habite ici.

— Je le vois bien.

— Je suis surveillé.

— N'importe ! Tu diras que je t'aide. Je t'aiderai.

— Il ne m'est pas permis d'embaucher du personnel.

— Voilà. Tu diras, demain, que tu es malade.

— On ne croira pas.

Le train repartait. La bougie vacilla.

— Cale la lumière, dit Caïn. Tu diras que tu t'es coupé et tu banderas ta main. Tu mettras ton bras en écharpe.

— Après ?

— Après ? A six heures, nous passons à Samara. Tu diras à ton patron que tu as été mé quérir à cette station. Il y a vingt minutes d'arrêt. Tu lui raconteras que tu ne peux plus faire ton service seul, que tu me connais, que je suis Finnois et ami de ton oncle, et enfin que tu me paieras pour t'aider jusqu'à ton rétablissement.

Le train avait repris sa pleine vitesse.

— Tu es vêtu comme un boyard.

— Tu me prêteras un blouse, un pantalon et un tablier de toile. Nous cacherons mes vêtements dans un coffre. Je les reprendrai plus tard. Tu as bien un coffre ?

— Certainement.

— C'est dit ?

— Je puis essayer. Mais...

— Je te donnes à peu près cent roubles. Deux cent cinquante francs en billets français ?

— Tu es Français ?

— Je suis Finnois.

— Tu plaisantes !

— Que t'importe ! Cent roubles !

— Non, dit l'homme. Deux cents et je te garde jusqu'à Irkoutsk.

— Cent cinquante et tu me gardes jusqu'à Dalny, si je veux.

— Jusqu'à Dalny ? Deux cents !

— Soit. Deux cents. Tu m'exploites. Voici des arrhes.

Il lui remit un billet de cent francs.

— C'est entendu. Je suis l'ami de ton oncle. Je suis monté à Samara. Je suis Finnois et je t'aide.

— C'est entendu.

Caïn sentit ses inquiétudes se calmer. Il avait craint que, reconnu, on ne le fît arrêter, non pour le larcin du secret, mais pour le vol des cinquante mille francs. L'avenir lui paraissant plus sûr, il se réjouit.

— Voyons, reprit-il en tapant sur la table, va nous chercher quelque chose à boire. Je paye.

Le plongeur se dérangea, revint avec une bouteille.

— Du muscat de France.

— De France ? Cela m'est égal. Je suis Finnois.

— Raison de plus. Mais tu sais, il faudra que j'en rembourse la valeur.

Il mentait. Mais Rognefer ne discuta pas.

— Je t'ai dit : Je paye. Voilà deux roubles.

— La bouteille en vaut quatre, soupira le plongeur. Mais, n'importe...

Il l'avait dérobée. Caïn, le devinant, se mit à rire.

— As-tu des cartes ?

— Oui.

— Donnes-les. Comment t'appelles-tu ?

— Georges Petrowitck. Voici des cartes.

Petrowitch sortit de sa poche un jeu presque neuf. Caïn s'en empara, battit...

— Je vais t'apprendre un jeu français.

— Tu es Français ?

— Je suis Finnois. Après je te rendrai des points et je te jouerai ta montre contre vingt roubles.

— C'est dit.

Le jeu commença. A Paris, souvent, le soir, Caïn aimait à rencontrer chez les marchands de vins de Montrouge, des amis qu'il avait par là. Cela se passait habituellement aux fins de mois. D'interminables parties, faites à la lueur des becs de gaz tremblotants, dans l'odeur vineuse des arrière-salles, l'avaient tenu parfois jusqu'au petit jour, devant des partenaires douteux, ouvriers dévoyés, mi-rôdeurs. L'atmosphère canaille, la société vulgaire, le jeu brutal enchantait Rognefer.

(A suivre).

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGÉES-CHOCOLATS
LILLE - Rue Nationale, 89 - LILLE